



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.754

OBJET : CRÉATION DE BASSINS DE RÉTENTION. SECTEUR THUMINE. CONVENTION DE MANDAT « VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA ». DÉCOMPTE GÉNÉRAL DÉFINITIF. QUITUS DONNÉ AU MANDATAIRE. BILAN DE CLÔTURE.

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/07/10**

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CRÉATION DE BASSINS DE RÉTENTION. SECTEUR THUMINE. CONVENTION DE MANDAT « VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA ». DÉCOMPTE GÉNÉRAL DÉFINITIF. QUITUS DONNÉ AU MANDATAIRE. BILAN DE CLÔTURE. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibérations n° 2003.0969 en date du 28 Juillet 2003, a adopté la convention de mandat, confiant à la « SEMEPA » la création de bassins de rétention dans le Secteur de la Thumine pour un coût prévisionnel de 983 000 € TTC.

La « SEMEPA » a produit un décompte définitif qui fait ressortir en :

Dépenses € TTC : **987 384,18,**

- maîtrise d'œuvre :	34 755,77
- travaux :	861 366,13
- frais divers :	53 100,72
- rémunération mandataire :	37 968,90
- frais financiers :	192,66

Recettes € TTC : **976 157,24.**

Ce bilan qui entre dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle, fait ressortir un solde débiteur pour la Ville de 11 226,94 € TTC qu'il convient de verser à la « SEMEPA ».

En dernier lieu, la « SEMEPA » sollicite, en application des dispositions de l'article 23 de la convention de mandat, le quitus pour cette opération.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

1°) ADOPTER le bilan de clôture pour la création de bassins de rétention dans le Secteur de la Thumine.

2°) DIRE que ce bilan fait ressortir un solde débiteur Ville de 11 226,94 € TTC à verser à la « SEMEPA ».

3°) DONNER QUITUS à la « SEMEPA » pour la création de bassins de rétention dans le Secteur de la Thumine.

4°) AUTORISER Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué aux Eaux et à l'Assainissement à signer tout les documents afférents à ce dossier.

5°) DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Ville.

2010.754 - CRÉATION DE BASSINS DE RÉTENTION. SECTEUR THUMINE. CONVENTION DE MANDAT « VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA ». DÉCOMPTE GÉNÉRAL DÉFINITIF. QUITUS DONNÉ AU MANDATAIRE. BILAN DE CLÔTURE.

Présents et représentés	: 47
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**